



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ETUDES

PROCES-VERBAL

de la quatorzième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 21 janvier 2004, 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 18 février 2004

Procès-verbal de la quatorzième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 21 janvier 2004, 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

MEMBRES	PRÉSENT	ABSENT
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives		X
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie		X
Côté, Denyse Professeure Département de travail social et des sciences sociales	X	
Dallaire, François Chargé de cours Département d'études langagières		X
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Directrice Module des sciences comptables	X	
Pelletier, Daniel Doyen des études Décanat des études	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation	X	
OBSERVATEURS		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études	X	
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque	X	
INVITÉ		
Tremblay, Daniel Directeur Module des sciences sociales	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Daniel Pelletier, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 38.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Francine Sinclair

les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2 - Période d'information et questions
- 3 - Adoption du procès-verbal de la treizième réunion de la SCE
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Affaires en découlant
- 4 - Projet de fermeture de programmes de certificat et de baccalauréat
- 5 - Projet de fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative – 3653
- 6 - Projet de programme de Majeure en communication
- 7 - Prochaine réunion
- 8 - Levée de l'assemblée

2 - PERIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

Rapport sur la formation en langues autres que le français

Le rapport final sur la formation en langues autres que le français est maintenant disponible. Le doyen invite les membres à faire part de leurs commentaires selon la procédure prévue pour ce faire.

Nomination d'un vice-recteur à l'administration et aux ressources

La nomination de la personne qui remplacera monsieur Louis Chapelain à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources sera normalement entérinée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 janvier.

Remplacement du membre chargé de cours de la Sous-commission des études

En raison de l'absence pendant ce trimestre du membre chargé de cours, monsieur François Dallaire, le secrétaire général, après vérification des règlements, discutera du remplacement de monsieur Dallaire avec le Syndicat des chargées et chargés de cours.

3 - PROCES-VERBAL DE LA TREIZIEME REUNION DE LA SCE

3.1 Adoption

Sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Denyse Côté

les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la treizième réunion.

3.2 Affaires en découlant

L'instrument d'évaluation de la qualité de l'enseignement pour les programmes de deuxième cycle en sciences de l'éducation (3701et 3702, 3164, 0363, 0382, 0441) a été modifié conformément aux recommandations de la Sous-commission et a été soumis à la Commission des études lors de sa réunion du 8 décembre.

4 - PROJET DE FERMETURE DE PROGRAMMES DE CERTIFICAT ET DE BACCALAUREAT

Présentation du projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au projet de fermeture des programmes suivants :

- Certificat en archivistique - 4259 ;
- Certificat en application pédagogique de l'ordinateur - 4261 ;
- Baccalauréat en sciences de l'éducation – 7745 ;
- Baccalauréat d'enseignement en administration – 7768.

Les admissions à ces programmes sont suspendues depuis 5 ans ou plus et il n'y a plus d'étudiants inscrits à ces programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin
appuyée par monsieur Serge Gagnon
la résolution 14-SCE-40 est adoptée à l'unanimité.

5 - PROJET DE FERMETURE DU PROGRAMME DE DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN TECHNOLOGIE EDUCATIVE – 3653

Présentation du projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la Sous-commission des études eu égard au projet de fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative – 3653. Les admissions à ce programme sont suspendues depuis plus de 5 ans et il n'y a plus d'étudiants inscrits à ce programme.

Après délibérations, sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par madame Francine Sinclair la résolution 14-SCE-41 est adoptée à l'unanimité.

6 - PROJET DE PROGRAMME DE MAJEURE EN COMMUNICATION

Présentation du projet

Au printemps 2003, le département de travail social et des sciences sociales faisait la demande auprès du doyen pour soutenir et mener à terme le développement de ce programme. Ce projet suscite un grand enthousiasme chez les professeurs du département et l'UQO pourra désormais offrir trois programmes de Majeure dans le domaine des sciences sociales. Il importe de souligner certains éléments qui favorisent l'implantation du programme :

- presque tous les cours prévus sont des cours du répertoire de cours de premier cycle de l'UQO et le programme ne comptera que trois nouveaux cours ;
- le projet a peu d'incidences financières ;
- la région a une forte concentration d'entreprises du domaine des communications.

La résolution du Conseil de module approuvant le projet de programme de Majeure en communication n'ayant pu être adoptée à temps, le directeur du module des sciences sociales a fait parvenir une lettre justificative qui a été remise aux membres en séance.

Des ajouts ou des modifications au dossier sont déjà convenues pour la présentation du projet aux autres instances :

- Étoffer la justification des effectifs étudiants anticipés ;
- Remplacer le cours obligatoire COM 1063 *Communication et société* qui est aussi obligatoire au programme de mineure en sociologie par le nouveau cours COM XXX3 *Communications internationales* ; le cours COM 1063 devient cours optionnel.

Le doyen invite les membres à faire part de leurs réactions.

Commentaires des membres

Les membres considèrent à l'unanimité qu'il s'agit d'un projet des plus intéressants qui propose un programme diversifié, d'une grande souplesse qui, à la fois, vient enrichir la programmation des sciences sociales et valoriser les programmes actuels de certificat.

Les quelques remarques quant au dossier de projet proprement dit sont relatives aux éléments suivants :

- Déontologie : ce programme pourrait comporter 45 heures de cours sur la déontologie ;
- Descripteurs de cours : certaines descriptions de cours sont vagues et ne permettent pas de cerner quel est le contenu du cours ; les descripteurs de cours devront être amenés dans le format conforme de présentation aux instances ;
- Cours d'enrichissement : il faudrait préciser pourquoi le projet n'inclut que douze crédits d'enrichissement ; le choix des cours d'enrichissement devrait se faire avec l'approbation du directeur de module ;
- Cheminement : le cheminement type comporte habituellement la mention des cours suivis à tel ou tel trimestre et permet de juger de la gradation des apprentissages ;
- Cours avec préalable : le cours obligatoire ARP 1623 a un cours préalable (ARP 1363) qui ne pourra avoir été suivi par les étudiants de la majeure ;
- Annexe : le document *Projet de développement des sciences sociales* présenté en annexe n'ajoute pas d'information pertinente et pourrait être retiré du dossier présenté à la Commission des études.

Informations supplémentaires

Le doyen explique que les descripteurs de cours appartenant à un département autre que celui associé au projet de programme et déjà approuvés ne peuvent être modifiés. Par ailleurs, le décanat procède depuis quelques temps à une opération d'uniformisation des descripteurs de cours lors des modifications ou d'ouverture de cours.

Le nombre de crédits d'enrichissements est de douze pour un programme de 60 crédits ce qui convient à la règle sur les crédits d'enrichissement. Comme le grade de bachelier sera octroyé pour une formation bi-disciplinaire, le principe sous-jacent aux crédits d'enrichissements sera intégralement respecté.

Le directeur du module des sciences sociales, monsieur Daniel Tremblay, se joint à l'assemblée et fournit les précisions suivantes :

- Déontologie : les questions de déontologie et d'éthique sont abordées dans divers cours de la formation et le programme offre donc de nombreuses occasions de réfléchir et de se sensibiliser à ces aspects. Par ailleurs, les études en sciences sociales mettent l'accent, de façon générale, sur les dimensions éthiques ou déontologiques du domaine des communications ;
- Cheminement : la première année est consacrée à des cours de la majeure mais dès la deuxième année, l'étudiant peut suivre des cours de la mineure. C'est pourquoi il est difficile de présenter un cheminement type prévoyant quels cours seront suivis à tel ou tel trimestre. Toutefois, l'offre des cours se fera en fonction de la gradation des apprentissages. Il demeure aussi possible de proposer un cheminement minimal identifiant les cours de début et ceux de fin d'études.

Les membres n'ayant pas d'autres questions, monsieur Daniel Tremblay quitte l'assemblée.

Recommandations

À la lumière des renseignements obtenus, les membres suggèrent les recommandations suivantes :

- Étoffer la justification des effectifs étudiants anticipés ;
- remplacer le cours obligatoire COM 1063 *Communication et société* qui est aussi obligatoire au programme de mineure en sociologie par le nouveau cours COM XXX3 *Communications internationales* ; le cours COM 1063 devient cours optionnel ;
- s'assurer que le cours obligatoire ARP 1623 qui a un préalable ne constitue pas une difficulté pour l'étudiant ;
- ajouter une note à l'intention des étudiants indiquant que les cours optionnels suivis dans le cadre du programme de majeure ne sont pas valables à titre de cours optionnels pour un programme de mineure ;
- ajouter une note à l'intention des étudiants spécifiant que le choix des cours pour des crédits d'enrichissement doit être approuvé par le directeur de module ;
- proposer un cheminement minimal identifiant les cours de début et ceux de fin d'études ;
- enlever le document *Projet de développement des sciences sociales* annexé au dossier pour le dépôt à la Commission des études ;
- joindre les descripteurs de cours selon le format conforme de présentation aux instances.

Après délibérations, sur proposition de madame Denyse Côté appuyée par madame Francine Sinclair la résolution 14-SCE-42 est adoptée à l'unanimité.

7 - PROCHAINE REUNION

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le 11 février 2004. Le projet à l'étude sera le dossier d'évaluation du programme de Certificat en travail social. Advenant un retard dans la réception de ce dossier par le décanat, le doyen proposera aux membres de reporter la rencontre.

8 - LEVEE DE LA REUNION

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyée par monsieur Jacques-André Lequin les membres conviennent de lever la réunion à 10 h 27.

** Document original signé

Le président

La secrétaire

RESOLUTIONS ADOPTEES
LORS DE LA QUATORZIEME REUNION DE LA
SOUS-COMMISSION DES ETUDES
TENUE LE 21 JANVIER 2004

- 14-SCE-40** CONCERNANT LE PROJET DE FERMETURE DE PROGRAMMES DE CERTIFICAT ET DE BACCALAUREAT
- 14-SCE-41** CONCERNANT LE PROJET DE FERMETURE DU PROGRAMME DE DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES SPECIALISEES EN TECHNOLOGIE EDUCATIVE – 3653
- 14-SCE-42** CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME DE MAJEURE EN COMMUNICATION

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 14-SCE-40

concernant la fermeture de programmes de certificat et de baccalauréat.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatorzième réunion le mercredi 21 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4 du *Règlement général 1. Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche* précisant les pouvoirs et responsabilités de la Commission des études ;

ATTENDU l'article 46 du *Règlement général 2. Les études de premier cycle* concernant la suppression de programmes ;

ATTENDU qu'il n'y a aucun étudiant inscrit à l'un ou l'autre de ces programmes;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin
appuyée par monsieur Serge Gagnon

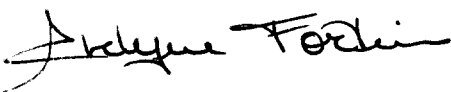
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant la fermeture des programmes suivants :

- Certificat en archivistique - 4259 ;
- Certificat en application pédagogique de l'ordinateur - 4261 ;
- Baccalauréat en sciences de l'éducation – 7745 ;
- Baccalauréat d'enseignement en administration – 7768.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Évelyne Fortin

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 14-SCE-41

concernant la fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative - 3653.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatorzième réunion le mercredi 21 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 4 du *Règlement général 1. Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche* précisant les pouvoirs et responsabilités de la Commission des études ;

ATTENDU l'article 46 du *Règlement général 2. Les études de premier cycle* concernant la suppression de programmes ;

ATTENDU qu'il n'y a aucun étudiant inscrit à ce programme;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

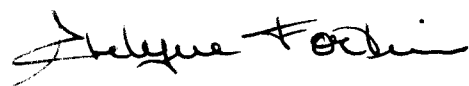
Sur proposition de madame Madeleine Lussier
appuyée par madame Francine Sinclair

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant la fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en technologie éducative - 3653.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Évelyne Fortin

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 14-SCE-42

concernant le projet de programme de Majeure en communication.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatorzième réunion le mercredi 21 janvier 2004, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 262 adoptée lors de la 89^e réunion de l'Assemblée départementale de travail social et des sciences sociales tenue le 3 novembre 2003 et adoptant les descripteurs des nouveaux cours;

ATTENDU le dossier de projet ;

ATTENDU les descripteurs de cours proposés ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par monsieur Daniel Tremblay, directeur du Module des sciences sociales;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Denyse Côté
appuyée par madame Francine Sinclair

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER à la Commission des études un avis favorable concernant le projet de programme de Majeure en communication.

DE RECOMMANDER à la Commission des études de mandater le doyen des études afin d'assurer les concordances requises et nécessaires avec les programmes de premier cycle offerts par notre Établissement s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Évelyne Fortin